

# SACD

MAGAZINE DES AUTEURS

JANVIER 2012 / n°157

## La copie privée un pacte entre créateurs et public



# Sommaire n°157

CINÉMA | THÉÂTRE | MUSIQUE | DANSE | MISE EN SCÈNE | HUMOUR | ARTS DU CIRQUE  
ARTS DE LA RUE | TÉLÉVISION | ANIMATION | RADIO | CRÉATION INTERACTIVE

**Édito** ..... p. 3

## Les grands dossiers

La diversité culturelle : un combat politique et urgent ..... p. 4

Copie privée : une loi, pour quoi ? ..... p. 6

Les artistes retournent à l'école ..... p. 8

Culture2012.org, bientôt en ligne ..... p. 8

## Cinéma – audiovisuel

Michel Boyon : 6 nouvelles chaînes de télévision, pour quoi faire ? ..... p. 9

Pour une meilleure exposition du cinéma à la télévision ..... p. 10

## En scène...

Administrateur en blog ..... p. 11

Autour de « 11 septembre 2001 » : l'alchimie d'un succès ..... p. 12

## Le sens de l'humour

Nicolas Bedos, un auteur avant tout ..... p. 14

## Spectacle vivant

Nouveaux lieux, nouveaux projets ..... p. 16

**La SACD à votre service** ..... p. 18

**International** ..... p. 19

**Maison des Auteurs : l'heure de la réouverture** ..... p. 20

**Actions culturelles** ..... p. 22

→ [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)



Rejoignez-nous aussi sur

**facebook**



Directeur de la publication :  
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :  
Catherine Vincent

Conception graphique : Éditions Scope  
Impression : SPEI

## Conseil d'administration 2011-2012

**Présidente**  
Sophie Deschamps (télévision)

**Premier vice-président**  
Georges Werler (mise en scène)

**Vice-présidents**  
Jean-Paul Alègre (Théâtre)  
Louis Dunoyer de Segonzac (musique)  
Bertrand Tavernier (cinéma)  
Christine Miller et Michel Favart  
(télévision)

**Administrateurs délégués**  
Régine Chopinot (danse)  
Benjamin Legrand (animation)  
Jérôme Thomas (arts du cirque)  
Frédéric Michelet (arts de la rue)  
Yves Nilly (radio)

**Administrateurs**  
Bernard Cavanna, Denise Chalem,  
Jacques Fansten, Jean-Paul Farré,  
Philippe Hersant, Luc Jabon,  
Nicole Jamet, Arthur Joffé,  
Gérard Krawczyk, Pascal Lainé,  
Christine Laurent,  
Marie-Anne Le Pézennec,  
Jean-Louis Lorenzi, Eduardo Manet,  
Charles Nemes, Jacques Rampal,  
Patrice Sauvé, Alain Le Diberder.

**SACD**  
11 bis, rue Ballu  
75442 Paris cedex 09  
journaldesauteurs@sacd.fr  
Tél : 01 40 23 44 55

En couverture  
Conception graphique  
Éditions Scope

# Édito

Quel est le poids de la culture en cette année d'élections ? Quelle unité de mesure pourrait donner la valeur de nos répertoires et de la création en général ?

On dit la culture indispensable, superflue, élitiste ou populaire, c'est selon. Selon quoi ?

Le capital culturel, celui qui enrichit l'esprit, nourrit, éclaire, réchauffe le cœur, étanche la soif de distraction, de compréhension, d'information se mesure à l'aune du désir des publics. Il suffirait que les pouvoirs publics observent les chiffres d'audience de la télévision et de la radio, les entrées du cinéma, du théâtre, de l'opéra, des spectacles de danse, de cirque, de rue, pour constater que la culture est un besoin et même une nécessité.

Et pourtant les auteurs ne sont pas des nantis comme certains le prétendent. La création est certes soutenue mais pas les créateurs. Certains élus sont même favorables au vol des œuvres en prônant une démagogique liberté totale du téléchargement. La proposition d'une licence globale quasi gratuite, qui servirait soi-disant à rémunérer tous les ayants droit, ne vaut pas mieux.

Pourquoi dans ce cas ne pas exiger que l'on puisse remplir nos caddys de supermarché pour deux euros par mois ? Ce genre de discours prouve bien à quel point la vie des auteurs importe peu. La bourse et les banques envahissent les médias. L'enrichissement immatériel qu'est la culture n'est jamais une priorité. C'est pourtant un élément essentiel à la vie de la société.

Dans la méconnaissance générale de nos métiers, certains souhaiteraient même fusionner les ministères de la Culture et de l'Éducation. C'est ignorer que l'éducation est une transmission des savoirs alors que la culture est un partage. Le public partage en famille, entre amis, entre collègues. Il partage ses goûts, ses envies, son plaisir ou sa critique. C'est cela qui fait la richesse des relations, c'est ce partage qui tisse des liens sociaux.

Nos répertoires sont essentiels à la diversité culturelle et aux industries qui en dépendent. Ce sont les créateurs qui sont source d'emplois et de retombées économiques pour les villes et les régions. Car ce sont les créateurs qui font vivre les industries culturelles et pas le contraire.

Alors il est grand temps de soutenir les créateurs et que les futurs élus mettent la culture à sa juste place. Une place vitale.



Sophie Deschamps,  
présidente de la SACD

Agence Enguerand

Amicalement,  
**Sophie Deschamps**

## UN COMBAT LÉGITIME ET URGENT

L'HEURE DOIT ÊTRE À LA MOBILISATION POUR LA DÉFENSE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE.

PAR PASCAL ROGARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL



Agence Enguerand

Régulièrement, on entend ici et là s'élever la musique singulière des pourfendeurs de l'exception culturelle, accusée de scléroser notre pays et de ralentir le développement et la structuration des industries dites de contenu. Rappelons-leur, déjà, que l'exception culturelle, expression inusitée depuis au moins 15 ans maintenant, n'est qu'un outil, un moyen pour atteindre un objectif, la diversité culturelle.

Plus que jamais, ce combat reste légitime et urgent. Ceux qui pensaient que l'existence d'une convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, obtenue par le Canada et la France à l'UNESCO en 2005, serait une garantie suffisante contre toute remise en cause du droit des États à mettre en œuvre des politiques de soutien à leur culture en sont malheureusement pour leurs frais.

Car, depuis 10 ans maintenant, 3 défis importants se sont dressés sur le chemin de la diversité culturelle :

- des négociations commerciales internationales qui peuvent fragiliser les soutiens aux créations locales et nationales ;
- une révolution numérique qui est sans doute à la culture et à la création ce que la mondialisation est à l'industrie : un mouvement qui porte en lui la remise en cause des frontières, des règles nationales, des protections et qui favorise les délocalisations ;
- un interventionnisme de la Commission européenne qui substitue à l'ambition culturelle un assujettissement total au dogme du libre-échange et de la concurrence, quitte à nier les spécificités des politiques culturelles.

Pour autant, l'heure n'est ni à la résignation ni au catastrophisme mais à la mobilisation. C'est le sens du débat qui a été initié le 12 décembre dernier au Théâtre du Vieux-Colombier par la Coalition Française pour la Diversité Culturelle qui réunit près de 50 organisations professionnelles de l'audiovisuel, du cinéma, de la musique, du spectacle vivant, de l'édition, des arts graphiques que je préside. C'est aussi la logique de la conférence que nous organiserons à Bruxelles le 31 janvier 2012 pour porter, avec les autres acteurs de la culture en Europe et de nombreux députés européens, un message fort à la Commission européenne.

Il faut vivre avec son temps. La clé européenne est à l'évidence celle qui pourra ouvrir la voie à une politique culturelle consolidée. La défense d'une exemption des services culturels et audiovisuels

dans les négociations commerciales en est un préalable. La reconnaissance d'une fiscalité culturelle spécifique, quel que soit le support de diffusion, physique et numérique, constitue un second volet incontournable.

Enfin, dans ce monde en mutation, l'Europe doit cesser d'encourager le dumping fiscal et le contournement des obligations en faveur de la création par des géants, souvent américains, qui peuvent à loisir se localiser dans les pays les moins-disants.

Aujourd'hui, s'organise une véritable concurrence déloyale qui défavorise les diffuseurs et distributeurs les plus vertueux. Elle risque de soumettre, à terme, toutes les réglementations qui soutiennent aujourd'hui le financement et l'expression de la diversité culturelle à des tensions très fortes et, au pire, à un nivellement par le bas de toutes nos politiques culturelles.

Nous n'en sommes heureusement pas là. Il est encore temps de redonner un nouveau souffle à la construction d'une identité européenne autour d'un soutien puissant aux cultures qui s'épanouissent.



1



2



3



4



5

## DÉBATS DE LA COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE DU 12 DÉCEMBRE 2011 AU THÉÂTRE DU VIEUX-COLOMBIER

Crédits photos : Pierre Leblanc

- 1 Antoine Gallimard, Jérémie Manigne, Janine Langlois-Glandier, Bernard Miyet, Nicolas Seydoux, Radu Mihaileanu, Bruno Patino
- 2 Marc Tessier, Jacques Toubon
- 3 Jean Musitelli, Jean-Eric de Cockborne
- 4 Aurélie Filippetti, Pascal Rogard, Ignasi Guardans
- 5 Aurélie Filippetti, Pascal Rogard
- 6 Nicolas Seydoux, Radu Mihaileanu



6

## COPIE PRIVÉE

### Un pacte entre créateurs et public

DEPUIS 1985, LA COPIE PRIVÉE SOUTIEN FINANCIÈREMENT LA CRÉATION ET LES ARTISTES. UN SYSTÈME JUSTE ET INDISPENSABLE, QUI A SU SE MONTRER RÉACTIF MAIS QUI DOIT MAINTENANT S'ADAPTER À L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE DEMAIN (cf. encadré).

#### La copie privée : un juste équilibre entre l'accès aux œuvres et la rémunération des créateurs

La petite partie du prix incluse dans le prix d'achat des supports vierges ou du matériel servant à copier de la musique ou des images, sert à rémunérer les auteurs, éditeurs, interprètes, producteurs des œuvres copiées : c'est la rémunération pour copie privée.

L'exception pour copie privée permet de copier une œuvre pour un usage privé, sans autorisation préalable des créateurs. En contrepartie, la rémunération pour copie privée viendra compenser le préjudice causé aux auteurs, éditeurs, interprètes, producteurs des œuvres copiées.

#### La copie privée : un système efficace

75 % des sommes collectées rémunèrent les artistes des œuvres copiées, les 25 % restants sont utilisés à « des actions d'aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes ».

Cette action culturelle représente 47 M€ en 2010, qui participent au financement de près de 5 000 manifestations culturelles. Sans la copie privée, l'existence même de nombreux festivals et manifestations, réputés ou naissants, serait gravement compromise et mettrait en péril la vie culturelle des régions.

#### Une loi : pour quoi ?

La rémunération pour copie privée a été fragilisée par la Cour de justice de l'Union européenne. La loi adoptée en décembre dernier vise principalement à adapter le droit français aux exigences du droit communautaire, tout en garantissant la continuité de la perception de la rémunération pour copie privée, afin de ne pénaliser ni les ayants droit, ni le financement de l'action culturelle.

Le texte de loi apporte donc les solutions suivantes :

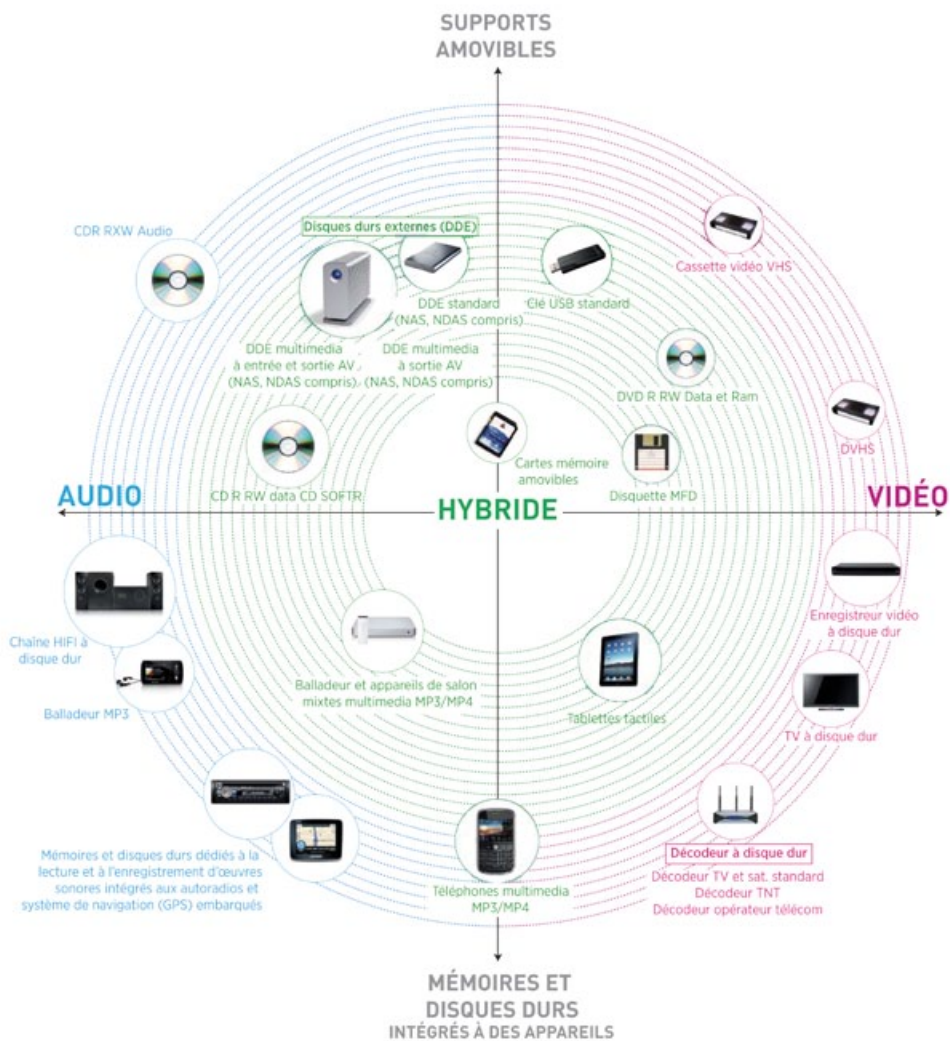
- il adapte le Code de la propriété intellectuelle aux exigences du droit communautaire quant aux modalités du non assujettissement des usages professionnels à la rémunération pour copie privée, en prévoyant de nouveaux cas de remboursement ou d'exonération pour usage professionnel des supports, en sus des quelques cas qui étaient jusqu'à alors déjà prévus par la loi (article L.311-8 du CPI).
- Il proroge, au-delà du 22 décembre 2011, pour une durée de 12 mois maximum, la durée d'application des rémunérations fixées par la décision de la Commission de la copie privée en date du 17 décembre 2008, de manière à permettre à cette Commission de disposer du temps qui lui est nécessaire pour adopter de nouvelles rémunérations notamment en réalisant les études d'usage nécessaires. Ainsi il n'y aura pas de rupture dans la perception de



iPhone 4S



La copie privée appliquée à un téléphone mobile multimédia



Conception graphique : Agence Le Goff & Cabarra

## Supports assujettis à la rémunération pour copie privée

la rémunération pour copie privée, et le financement de la création artistique ne sera pas interrompu.

- Il limite dans le respect du droit communautaire les effets de la réserve des contentieux en cours décidée par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 17 juin 2011, en limitant le recours à des contentieux portant sur les usages professionnels uniquement, et non d'autres usages.

La loi précise également que la rémunération pour copie privée ne compense que les copies réalisées à partir d'une source licite. Enfin, le texte prévoit d'informer le consommateur qui achète un support d'enregistrement du montant de la rémunération pour copie privée auquel il est assujetti et sur les principes qui sous-tendent le prélèvement de la rémunération pour copie privée. Il le sensibilise aussi à l'importance de cette rémunération pour le financement de la création artistique et la promotion d'une plus grande diversité culturelle.

## → Une loi de transition

**Le Parlement a adopté en décembre dernier le projet de loi sur la copie privée, un texte capital à plus d'un titre.**

Capital dans la mesure où il sécurise le principe de la copie privée et par-là même, la rémunération des auteurs, créateurs, artistes-interprètes et producteurs dont les œuvres sont copiées et recopiées sur tous supports, pour le plaisir de chacun.

Capital aussi parce qu'il met en conformité la loi française avec les règles européennes, ce qui était inévitable.

Capital, certes, mais temporaire. La loi ne proroge l'actuel système que pour une durée de 12 mois. La copie privée n'échappera donc pas, en 2012, à une complète remise à plat.

## Un artiste à l'école

**Une initiative de l'association La Culture avec la copie privée, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, pour sensibiliser les jeunes aux métiers artistiques liés aux enjeux de la copie privée.**

Du 30 janvier au 10 février 2012, une trentaine d'artistes retourneront sur les bancs de leur école ou de leur lycée pour une rencontre originale, pédagogique et artistique avec les élèves.

Ces artistes, de domaines culturels tels que la musique, le cinéma, l'audiovisuel, le spectacle vivant, les arts graphiques, sont tous volontaires pour rencontrer des élèves du CE2 jusqu'à la Terminale, dans les lycées généraux, techniques et agricoles.

Le cinéaste Gérard Krawczyk, administrateur de la SACD, qui est à l'origine de cette opération, sera le parrain de cette première édition et inaugurera une série de rencontres en se rendant dans l'un des établissements qu'il a fréquenté.

L'objectif de cette opération est de démocratiser la culture, de rapprocher les citoyens de la création, de les sensibiliser aux métiers artistiques, de susciter de nouvelles pratiques culturelles et de faire naître de futures vocations professionnelles.

Les points essentiels de ces actions :

- Favoriser la transmission des savoirs en luttant contre l'intimidation sociale
- Faire de la pédagogie sur la démarche et les métiers artistiques
- Enrichir le lien entre les élèves et les établissements scolaires
- Nourrir un projet artistique et pédagogique autour de l'artiste.

L'opération est soutenue par les ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication.

### GÉRARD KRAWCZYK, PARRAIN 2012

**Vous êtes le parrain de cette première édition d'« Un artiste à l'école », dont la SACD est à l'origine. Pour quelles raisons vous impliquez-vous dans ce projet ?**

Sans l'école publique, je n'aurais jamais pu faire de cinéma. Sans l'école publique, je n'aurais sans doute pas ou peu d'esprit critique. Mes grands-parents venaient de Pologne et de Russie et là-bas, à leur époque, il fallait être riche pour avoir accès à la connaissance. Les études étaient chères. Mes parents n'avaient pas pu faire d'études. Alors si je peux rendre un peu de ce que l'on m'a donné, si je peux transmettre mon expérience, catalyser des énergies...

**Vous allez retourner sur les bancs de votre collège à Sées. Qu'allez-vous dire à ces collégiens ?**

Quand j'étais au collège de Sées en Basse-Normandie, la ville comptait 2500 habitants. Je ne pouvais même pas m'autoriser à penser que plus tard, je ferais des films. La première des choses que je leur dirai c'est que ce n'est pas parce que l'on est assis sur les bancs du collège de Sées que l'on ne peut pas réaliser ses rêves. Ce n'est pas facile mais c'est possible. J'étais moi aussi assis là. Et d'autres qui sont devenus ingénieurs, boulangers, informaticiens, agriculteurs... On dit souvent « Untel est sorti de l'ENA, de Sciences Po, etc. ». Moi, je suis sorti de l'école publique. J'en suis très fier.



Photo : V. Branchu

## CULTURE2012.ORG BIENTÔT EN LIGNE

Lors de la précédente élection présidentielle, la SACD avait été très présente, notamment grâce à son site 2007culture.org. Une initiative réussie qui sera renouvelée, cette fois en coopération avec la Scam. Le 22 janvier prochain, le site culture2012.org sera en ligne.

Sa vocation reste la même qu'en 2007 : être un espace d'information privilégié et le site de référence sur les débats et enjeux culturels durant toute la campagne.

Tout sera disponible en ligne : les déclarations des candidats, le recensement des propositions formulées par les partis politiques, les contributions émises par les professionnels, des tribunes libres de créateurs, les chiffres clés sur la culture et la création...

Avec cet outil unique, la SACD et la Scam mettent à la disposition de tous l'information essentielle et donnent les clés pour analyser au mieux les enjeux culturels et les engagements qui seront pris par les candidats.



## MICHEL BOYON

« Le CSA veillera à ce que ses choix apportent un plus pour la création et la production »

LE CSA A LANCÉ UN APPEL À CANDIDATURES POUR 6 CHÂÎNES EN HAUTE DÉFINITION. SI SON PRÉSIDENT NE PEUT ÉVOQUER LE PROFIL DES CHÂÎNES SOUHAITÉ AVANT RÉCEPTION DES DOSSIERS\*, IL AFFIRME QU'IL SERA ATTENTIF À LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DES PROJETS ET AUX ENGAGEMENTS EN TERMES DE CRÉATION.



Photo : CSA

Les chaînes susceptibles d'être candidates auront sans doute des budgets modestes, de 30 à 50 M€ par an. Si l'on prend la fourchette haute de 50 M€ et un maximum de 6 chaînes, cela fait 300 M€. Ce n'est pas négligeable, mais par rapport à un marché publicitaire de 3,4 milliards d'euros, cela doit pouvoir être surmonté. En tout cas, le CSA sera très attentif à la viabilité économique des projets.

### **Avec 50 M€ de budget annuel, ces chaînes ne pourront pas investir dans la création...**

La création, ce n'est pas forcément une fiction du coût de *Borgia*. Je sais que certains auteurs estiment que, s'il y a des chaînes nouvelles, l'audience sera encore plus fragmentée et que les chaînes existantes, moins solides, n'investiront pas autant dans la création et la production. C'est un argument qui est tout à fait sérieux, et nous en tiendrons compte. Mais le CSA veillera à ce que ses choix apportent un plus pour la création et la production.

### **Vous avez lancé un appel à candidatures pour six nouvelles chaînes en haute définition (HD). Six chaînes pour quoi faire ?**

Le CSA n'a pas le droit de laisser en friche une fréquence dès lors qu'elle est disponible et qu'elle est revendiquée par au moins une personne. C'est l'interprétation que le Conseil d'Etat a faite de la loi, au nom du principe constitutionnel de liberté de la communication audiovisuelle. Deux multiplex (R7 et R8) sont disponibles et leurs fréquences ont été réclamées par plusieurs opérateurs dès le mois de juillet, il nous fallait donc lancer un appel à candidatures. Je précise qu'il n'y aura pas forcément six nouvelles chaînes. Des chaînes privées existants sur la TNT en définition standard peuvent demander à passer en HD. Nous espérons que les candidats sauront faire preuve de créativité et d'originalité.

### **Votre rapport sur l'avenir de la TNT n'est pas très optimiste quant à une éventuelle croissance du marché publicitaire. Pensez-vous qu'il peut absorber 6 nouvelles chaînes sans déstabiliser les autres ?**

Ce que j'ai écrit prudemment, c'est que le marché publicitaire évolue comme l'activité économique : un peu mieux que la croissance quand elle est positive, un peu moins quand elle est négative. Avec toutefois un bémol puisque certains pensent que de nouveaux profils de chaîne pourraient attirer des annonceurs qui ne viennent pas sur les chaînes existantes, soit parce qu'elles sont trop généralistes par rapport à leurs produits, soit parce que leurs écrans restent trop chers pour eux.

### **Est-ce que les obligations des trois canaux compensatoires pourront servir de trame pour les nouvelles chaînes ?**

Nous n'avons pas repris ce qu'il y avait dans le projet de décret sur les canaux compensatoires, car l'appel à candidatures doit concerner tous les profils - y compris les chaînes qui pourraient ne diffuser que peu d'œuvres audiovisuelles. Mais chaque candidat peut s'engager à faire plus que les obligations légales, et je pense que ce sera le cas.

### **Lorsque vous étiez intervenu à la SACD, en septembre dernier, vous aviez dit vouloir créer une mission de réflexion sur l'affichage dynamique. Où en êtes-vous ?**

Francine Mariani-Ducray a pris le dossier en main. Un premier projet a été rédigé par les chaînes. Je pense que l'on aboutira à un accord, comme cela a été le cas pour la chanson francophone, en novembre. Les radios et la filière musicale étaient au bord de la rupture en juillet, mais Francine Mariani-Ducray les a réunies et a réussi à trouver un accord.

**Propos recueillis par Béatrice de Mondenard**

\* La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 janvier pour une sélection en mars 2012. La délivrance des autorisations d'émettre est prévue en mai 2012.

## POUR UNE MEILLEURE EXPOSITION du cinéma français à la télévision

ASSOULPIR LA RÈGLE DES JOURS INTERDITS, MODERNISER UNE CHRONOLOGIE DES MÉDIAS DÉPASSÉE : LA SACD DRESSE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR UNE MEILLEURE EXPOSITION DU CINÉMA À LA TÉLÉVISION.

« Une régulation imbécile nuit à la régulation », a lancé Pascal Rogard, directeur général de la SACD, le 29 novembre dernier lors d'un point presse. Dans la ligne de mire : la réglementation cinéma/TV instaurant des jours sans film cinématographique à la télévision et la chronologie des médias, jugées inadaptées au monde actuel. Mise en place en 1990 pour protéger la fréquentation en salles, la réglementation de la diffusion des films à la télévision est devenue, selon le terme de Pascal Rogard, « archaïque ». D'une part, la diffusion des films à la télévision n'a pas le moindre impact sur la fréquentation en salles. D'autre part, la réglementation constitue un frein à la diffusion de films de catalogue (soit les films dont la sortie en salles date de 10 ans ou plus). Leur présence sur les chaînes historiques est en net recul depuis une douzaine d'années, c'est un fait connu. On sait moins que ce recul est aussi perceptible sur les chaînes de la TNT qui, au fur et à mesure de leur développement, les remplacent par des programmes inédits pour accroître leur audience.

### Les films de patrimoine

La SACD propose donc de supprimer la réglementation cinéma/TV pour les films de patrimoine. Le public en serait le premier bénéficiaire, de même que les auteurs, notamment les auteurs en fin de carrière, qui ont besoin de ces ressources pour vivre. La réglementation serait en revanche conservée pour les films de moins de 10 ans, dans la mesure où elle permet d'établir une distinction entre chaînes en clair et chaînes à péage. Canal+, en tant que premier contributeur du cinéma français, bénéficie logiquement d'un régime de diffusion plus favorable.

D'après Pascal Rogard, le service public et M6 seraient demandeurs d'un assouplissement le mercredi. Quant à Canal+, le groupe n'y verrait pas d'objection à condition que cela se traduise par des contreparties sur le financement des films, ce que souhaite également la SACD.

### La chronologie des médias

Deuxième proposition d'amélioration : la chronologie des médias. Pour Pascal Rogard, la réglementation actuelle a un défaut, aussi pointé par Bruxelles : « elle n'est pas proportionnelle à son objet qui est de protéger le financement de la création ».

En effet, l'accord interprofessionnel, dont la SACD – rappelons-le – n'est pas signataire, ne prévoit pas de dérogation pour permettre de rendre disponibles dans des délais plus précoces certains films en vidéo. Ainsi un film, qui ne bénéficie pas d'un apport d'une chaîne de télévision, doit attendre 4 ans pour accéder à une plateforme de

Vidéo à la Demande (VàD) gratuite, et 3 ans pour une plateforme de VàD par abonnement. Le cinéaste Bertrand Tavernier, présent à la conférence, évoque « une double peine ». Une « triple peine » surenchérit Gérard Krawczyk, puisque ces films ne bénéficient en général pas d'une édition DVD.

La SACD entend donc saisir l'opportunité des discussions de janvier pour demander l'introduction de dérogations pour les films qui n'ont pas reçu le soutien d'une chaîne de TV. Eric Besson, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, et Eric Garandeau, président du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), seraient favorables à une évolution.

### « Obligation d'exploitation permanente et suivie »

Enfin, toujours dans le but de favoriser le développement de l'offre légale, Pascal Rogard a formulé une troisième proposition : la mise en œuvre d'une « obligation d'exploitation permanente et suivie » des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, comme c'est le cas dans l'édition littéraire. « Cette notion, qui n'était pas possible dans un univers analogique, l'est devenue avec le DVD et encore plus avec la VàD ».

**B de M**

## LE BLOG DES ADMINISTRATEURS SUR LE SITE DE LA SACD

DES COUPS DE CŒUR, MAIS AUSSI DES COUPS DE GUEULE, DES CONSTATS, DES INQUIÉTUDES... LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TÉMOIGNENT DU QUOTIDIEN DES AUTEURS QUI TENTENT DE CONCILIER CRÉATION ET ENVIRONNEMENT CULTUREL.



« 1789 secondes », Compagnie CIA



Photo : Christophe Reynaud de Lage

### PETIT BRÉVIAIRE SUR LES ARTS DE LA RUE

par Frédéric Michelet

La France est, de manière incontestée, pilote dans le domaine des interventions artistiques dans l'espace public. Le réseau français, unique au monde, est reconnu partout comme une référence.

Frédéric Michelet, administrateur des arts de la rue, a établi, dans son blog, un petit bréviaire de ce qui est appelé plus communément les Arts de l'espace public.

Frédéric Michelet définit certains paramètres spécifiques à cet art qui s'est réellement développé dans les années 70. Les lieux, l'écriture spécifique, la composition multiple et transversale des spectacles, le public, sont autant d'éléments nécessaires pour former une alchimie qui donne naissance à des spectacles et apporte l'art au cœur des villes.

Ce répertoire, représenté à la SACD depuis 2005, est encore émergent, et peu subventionné. Si beaucoup d'auteurs Arts de la rue ne déposent pas encore leurs œuvres à la SACD, un vrai travail est mené au sein du conseil d'administration auprès des institutions et organismes professionnels pour que cet art occupe la place qu'il mérite avec les moyens nécessaires à son développement artistique.

### LES ARTS EN PERTE DE GRAMMAIRE ET DE REPÈRES

par Jérôme Thomas

« Je pense que la seule manière de défendre une politique de la culture aujourd'hui est de faire en sorte que l'ensemble des acteurs de la culture se remette au travail pour aller dans une direction commune ». Jérôme Thomas, administrateur Cirque, pousse un cri d'alarme dans son blog, sur la dérive de la place de l'artiste dans le monde culturel.

De plus en plus confronté à des obligations de rentabilité, de visibilité, l'artiste doit répondre à des critères qui l'éloignent de son acte de création d'origine pour se couler dans le moule d'une culture « de service public ». Dans le même temps, les différentes formes d'art perdent leurs repères. Or, une véritable politique de la culture ne peut exister sans une relation indispensable avec l'art. Cela suppose de réinvestir le tissu social, de retrouver des racines et des repères. C'est aussi un véritable choix de société. Concernant le Cirque, Jérôme Thomas a initié une réforme qui a pour but de conserver « la grammaire des registres de cette discipline ».

Suivez l'actualité des administrateurs sur leur blog : [www.ca.blog.sacd.fr/](http://www.ca.blog.sacd.fr/)

## L'ALCHIMIE D'UN SUCCÈS

« 11 septembre 2001 » de Michel Vinaver a été représentée 10 ans après par des lycéens de Seine-Saint-Denis

MICHEL VINAVER ET JEAN-CHARLES MORISSEAU, L'INITIATEUR DU PROJET, RACONTENT. UNE EXPÉRIENCE HORS NORMES.



Photos : Pierre-Etienne Vilbert

### LA GENÈSE

**Michel Vinaver** J'ai reçu une demande de droits de la Société des Auteurs daté du 29 janvier 2010 pour des représentations de ma pièce *11 septembre 2001* et un film, de la part de M. Jean-Charles Morisseau, chef d'entreprise. Une note de motivation jointe disait qu'il avait découvert ce texte par hasard, qu'il trouvait pertinent de faire jouer cette pièce lors des dix ans de cet événement et éventuellement la produire s'il n'avait pas la possibilité de la voir ailleurs. Voilà pour moi le déclic initial.

**Jean-Charles Morisseau** Quelques jours après je me suis retrouvé avec Jean-Marc Giri, futur producteur du film *D'un 11 septembre à*

*l'autre*, devant Michel Vinaver. L'examen de passage avec le metteur en scène Arnaud Meunier a été moins solennel mais tout aussi direct. C'est là que j'ai dit quelque chose d'un peu inhabituel, que je financerais ce que le système n'aurait pas financé. Si je me suis retrouvé être l'un des coproducteurs et mécène de la pièce, l'ensemble du projet a été en grande partie subventionné par le système institutionnel. Nous avons simplement accéléré les vitesses dans le système de production.

**MV** Monter un tel projet aurait nécessité deux ans de démarches, nous ne les avons pas.

## INTÉGRER LES LYCÉENS DANS UN TRAVAIL ARTISTIQUE

**JCM** Arnaud Meunier a tout de suite eu l'idée de faire jouer la pièce par des jeunes de Seine-Saint-Denis, ce qui a donné cette dimension formidable au projet. Il a fait appel à l'association Citoyenneté Jeunesse, dirigée par Jean-Michel Gourden, à l'origine chaque année d'initiatives culturelles dans les lycées et collèges de ce département.

**MV** Arnaud Meunier avait déjà travaillé en tant qu'artiste associé au Forum du Blanc-Mesnil et conduit pas mal d'ateliers avec des jeunes du département. Ayant constaté que tous les candidats au Conservatoire national d'art dramatique provenaient des classes favorisées, il lui a paru alors évident d'essayer de faire entrer dans le domaine artistique des jeunes venant de tout à fait ailleurs, de par leur diversité sociale et ethnique.

**JCM** Trois lycées ont été choisis à Aulnay-sous-Bois, à Bondy, et à Noisy-le-Grand sur la base de l'implication des professeurs. Les élèves ont suivi des ateliers hebdomadaires conduits par cinq comédiens professionnels de la troupe d'Arnaud Meunier qui ont fait partie de la distribution finale. Ce n'est qu'au bout de quelques mois qu'il leur a été proposé de continuer ou non l'aventure. Le désir et l'assiduité ont déterminé la population des cinquante acteurs sur le plateau. Voir ce que ces lycéens ont développé en concentration, en sens artistique, en intérêt pour la littérature a été extraordinaire. Le travail pédagogique a été remarquable, tant de la part de Citoyenneté Jeunesse que des professeurs. Par exemple, dans les cours de français, ils ont demandé aux lycéens de développer ce qu'ils ressentaient par le langage et l'écrit.

**MV** La classe d'Aulnay m'a un jour accueilli avec la lecture d'une pièce qu'ils avaient écrite collectivement « à la manière Vinaver » sur la révolution tunisienne intitulée *14 janvier 2011*.

## DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

**MV** Citoyenneté Jeunesse a organisé des rencontres pour parler de questions incontournables : qu'est-ce qu'être musulman ? arabe ? intégriste ? terroriste ? Cette démarche a mis la pensée des jeunes en ébullition. Après les interventions de l'ethnologue Mourad Hakmi et du sociologue Luc Boltanski, la plupart de ces questions ont été déparasitées. Les jeunes ont compris que le monde est complexe.

**JCM** La bienveillance a toujours été un des mots clés d'Arnaud Meunier. Et cela a été notre mot clé entre nous tous qui venions de milieux différents : théâtre, éducation, entreprise. Nous avons fonctionné sur un mode très décentralisé : pas de chef. Chacun étant amené à ne faire que son métier y mettait plus de plaisir et plus d'énergie. Du coup, toutes les idées étaient bonnes à prendre.

**MV** Un jour, Jean-Michel Gourden, qui me convoyait de lycée en lycée, m'a dit : « On a fait quoi aujourd'hui ? On a fabriqué de la démocratie. » Tout a été fait sans hiérarchie.



Photos : Pierre-Etienne Ylbert

## DU PROJET À LA SCÈNE

**JCM** En janvier 2011, Arnaud Meunier a été nommé à la Comédie de Saint-Étienne. Il nous a vite annoncé son intention d'y organiser les répétitions et deux avant-premières. C'était complètement inattendu et très perturbant pour ces jeunes de partir si loin, au mois d'août, en plein ramadan. Arnaud a trouvé une famille d'accueil stéphanoise pour chacun d'eux. Cette impulsion donnée par Arnaud a transformé le projet initial en plein d'autres événements périphériques constitutifs du projet final.

## L'ALCHIMIE D'UNE AVENTURE HORS DU COMMUN

**JCM** Michel a été l'énergie de ce projet. Il est venu rencontrer les jeunes de chacune des classes, il a été présent aux répétitions. Le professionnalisme de ces jeunes sur le plateau m'a impressionné. Lors de ces représentations ils sont devenus des comédiens professionnels, avec des réflexes professionnels, mais en affirmant leur différence. Ils sont devenus fiers d'eux-mêmes, fiers personnellement et collectivement.

**MV** J'ai eu la certitude d'un projet viable dès lors que s'est constituée la triade Morisseau, Meunier, Gourden. Chacune de ces trois personnes a alimenté les deux autres. Ce projet avait trouvé à la fois son ampleur et sa spécificité. L'enthousiasme s'est propagé du début jusqu'à la fin. C'est ce qui distingue cette aventure-là de tout ce que j'ai pu connaître jusqu'à présent.

Entretien coordonné par Sabine Bossan

## NICOLAS BEDOS

« J'ai bien du mal à me considérer autrement que comme un auteur »

SCÉNARISTE DE TÉLÉVISION, AUTEUR DE TROIS PIÈCES DE THÉÂTRE, CHRONIQUEUR DANS L'HEBDOMADAIRE MARIANNE, ACTEUR, NICOLAS BEDOS SE DÉMULTIPLIE. ENTRETIEN AVEC UN JEUNE HOMME PRESSÉ.

**Vous êtes en promotion de votre recueil de chroniques télévisées rassemblées sous le titre *Journal d'un mythomane* (éd. Robert Laffont). Pourquoi avoir choisi de les publier ?**

Pour percevoir un double salaire (*rires*). Mon ami David Foerkinos et Florian Zeller m'ont encouragé à publier. Lorsque j'écrivais ces textes qui forment une chronique de la vie parisienne, j'étais porté par une ambition littéraire, un orgueil démesuré par rapport aux gens qui s'adonnent à cet exercice qu'est la télévision. Lorsque j'ai commencé à y travailler, la seule chose dont j'étais à peu près sûr - et encore - était ma plume. Encore aujourd'hui, j'ai bien du mal à me considérer autrement que comme un auteur. Il m'est arrivé de préférer une belle formule, une jolie assonance à la production d'un rire. La productrice de l'émission m'en faisait le reproche lorsque j'employais une épithète qui compliquait une vanne. Le rire supporte en général difficilement la recherche stylistique. Les thèmes que j'ai abordés, le fait de mettre en scène Nicolas Sarkozy ou Edouard Baer, ont volé la vedette à ce travail sur la forme. A l'antenne, j'ai également veillé à l'articulation et à la ponctuation. Je n'ai jamais prétendu copier le langage parlé.

**Quel style d'écriture vous fait vibrer ?**

J'adore quand ça tape, quand ça sonne, quand c'est sexy. J'écris pour essayer de me faire un peu bander, que les mots traversent mon nombril pour atteindre les autres. Je préfère qu'on me trouve des parentés avec certains slameurs qu'avec des comiques. Est-ce que, mises bout à bout, ces chroniques ne donnent pas le sentiment d'une inflation ironique ? Je me pose parfois la question. Aux chroniques que j'ai interprétées dans « Semaine critique ! », j'ai ajouté des textes très confidentiels que j'ai interprétés sur les ondes de Ouï FM et des nouvelles parues dans *L'Officiel*.

**Comment avez-vous pris le fait de faire rire ?**

On me juge sur le rire. Nicolas Bedos fait-il rire ou non ? Or, je viens d'un théâtre assez obscur. Le fait que des jeunes m'aient arrêté dans la rue pour me dire que j'étais leur comique préféré, m'a un peu déstabilisé, à défaut de me vexer. Au début, cela m'a fait peur, eu égard à mon père dont c'est le métier depuis quarante ans. Lui piquer son job ne m'a jamais traversé l'esprit. Si je rappelle souvent la dimension littéraire de mon travail, c'est que je pense à l'avenir. Mes projets - un roman, une pièce de théâtre, un scénario de cinéma que je réaliserai - s'inscrivent dans des registres moins rigolos. Je prépare les lecteurs au fait que je ne suis pas marrant.

**Vous dites venir d'un théâtre obscur. Lequel ?**

Du théâtre et d'une littérature très chiant, exigeante : Léautaud, Steinbeck, Fitzgerald, les grands psychanalystes, Cocteau, les pièces de Pinter.

**Avec ce type de grands modèles, quand s'autorise-t-on à prendre la plume ?**

Ça peut être très inhibant. Mes amis me répètent : « Arrête d'être modeste ! » J'ai la réputation d'être prétentieux car je joue un personnage ramenard à la télévision. Au contraire, il y avait beaucoup de modestie dans le numéro que je faisais sur France 2. Il s'agissait pour moi de ne pas ennuyer les gens et d'aborder un style plus léger que celui que j'ai tendance à admirer chez mes camarades de bibliothèque. Même si j'affectionne aussi des auteurs fantaisistes comme Blondin, Vialatte, Desproges ou Charles Cros. J'éprouve énormément de trouille par rapport à la littérature. Il faudra que tôt ou tard j'assume le fait d'avoir envie d'en faire. Dans la prose, pas au théâtre, je peine à me départir d'une pudeur déconçante. Les écrits de Léautaud et de Blondin trahissent aussi une grande pudeur. Ils déguisent leur intimité derrière un cynisme de défense. Lorsque j'écris des nouvelles, des personnes estimables me demandent pourquoi je tiens tant à me cacher derrière George Clooney ou Angelina Jolie. J'ai peur d'emmerder le lecteur, de ne pas être légitime. Raison pour laquelle j'écris avec sérieux des choses frivoles.

**Dans quel genre romanesque comptez-vous vous inscrire ?**

A mi-chemin entre une littérature grave et ce que j'ai fait jusqu'à présent. Je vais tâcher d'évoquer des choses très difficiles en faisant sourire. Quelques livres de Patrick Besson, bien troussés, se baladent aussi entre deux genres.

**Votre expérience de scénariste et d'auteur dramatique vous aide-t-elle à construire vos personnages, les faire parler ?**

Vous savez, j'écris avec honnêteté. Je déteste la fabrication. Comme je suis paresseux, je n'arrive à écrire que s'il y a un enjeu quelconque. Dans *Journal d'un mythomane* qui est considéré comme une gymnastique drolatique, j'ai introduit des choses personnelles, parlé de ma vie privée. Je me suis moqué énormément de moi, j'ai réglé des comptes. J'ai besoin de vivre complètement ce que j'écris sinon je suis un usurpateur.



Photo : Georges Seguin

## **Comme vous êtes très sollicité et que vous vous prétendez paresseux, comment menez-vous de front vos différentes activités ?**

Je donne l'impression de ne pas travailler, ce qui est faux. Parce que je suis toujours en retard, j'écris parfois pendant des heures et des heures. Dans ce cas, je coupe le téléphone, je ne vois plus personne afin de terminer au forceps des projets. Je peux m'enfermer pendant quatre jours pour écrire un scénario. Je travaille vite, ce qui est une chance. Dieu soit loué, je parviens encore à me concentrer. Je suis alors dans une sorte d'état second, très bizarre. Je n'ai pas de vie, c'est pratique.

## **Vous verra-t-on dans le film de Frédéric Beigbeider *L'amour dure trois ans* qui sortira le 18 janvier ?**

Dans celui-là et dans d'autres puisque suivront *L'art de la fugue* de Brice Cauvin avec Benjamin Biolay et Agnès Jaoui et *Populaire* que je tourne aux côtés de Romain Duris. J'apprends mon rôle avec des écouteurs dans la loge de maquillage pendant que je rédige en même temps ma chronique pour *Marianne* ou que j'achève un scénario. Il est clair que je fais trop de choses. Il va falloir que ça s'arrête car je n'ai plus de vie, encore moins de vie amoureuse, pas un week-end de libre. Je suis dans une phase où j'ai choisi de ne pas vivre, au sens où les gens l'entendent. Je sors peu, je lis peu. Actuellement, mon plus grand regret est de ne pas avoir le temps de lire les romans des autres, par exemple ceux de Régis Jauffret ou Emmanuel Carrère.

## **À terme que souhaiteriez-vous faire ?**

Il y a chez moi une volonté d'accéder à une liberté totale. C'est-à-dire jouer sur scène mes propres textes, non à la manière de mon père, plutôt comme ces acteurs qui interprètent des monologues, qui font des lectures. J'adore lire à mes amis mes pièces de théâtre. J'ai parfois été frustré par les acteurs qui les jouaient –ou, à l'inverse, comblé. Faire du cinéma correspond à une stratégie pour me conférer une légitimité d'acteur qui m'ouvrirait cette voie. Si je pouvais réduire mes activités annexes et me contenter de raconter au théâtre des choses seul ou en duo, avec ou sans piano, des récits troubles et amusants sur un chagrin d'amour ou un voyage en Afrique, je serais heureux.

**Propos recueillis par Macha Séry**

# DES LIEUX DE CRÉATION FLAMBANT NEUF

## À Villeurbanne, Toulon et Perpignan, l'offre culturelle s'enrichit

LE THÉÂTRE POURSUIT SA DÉCENTRALISATION. DES LIEUX MAGNIFIQUES POUR ACCUEILLIR DES PRODUCTIONS OUVERTES À TOUTES LES FORMES D'EXPRESSION, AVEC LE SOUCI D'ACCOMPAGNER LE PUBLIC DANS SES DÉCOUVERTES.

### LE TNP ROUVRE À VILLEURBANNE

Le TNP a ouvert à nouveau ses portes le 11 novembre avec à l'affiche *Ruy Blas* de Victor Hugo. Christian Schiaretti, directeur du théâtre, en assurait la mise en scène.

Près de trois ans de travaux, 32,8 M€ d'investissement pour donner naissance à un TNP-Villeurbanne entièrement rénové. Le tout nouveau bâtiment, d'une superficie de 15 000 m<sup>2</sup> regroupe une grande salle de 667 places, baptisée Roger Planchon en l'honneur du metteur en scène qui a dirigé le théâtre pendant 30 ans, un petit théâtre de 252 places

ouvert depuis l'automne 2009, 4 salles de répétition dont 3 pouvant accueillir du public et une brasserie-cabaret.

Le théâtre, qui dispose d'une troupe de 12 comédiens, offrira pour la saison à venir deux créations : *Nicht Ich* (*Sur le Théâtre de marionnettes*) de Heinrich von Kleist et *Merlin l'enchanteur*, mis en scène par Christian Schiaretti et Julie Brochen. Au total, 7 pièces du répertoire seront données et 11 productions seront accueillies par le théâtre.

[www.tnp-villeurbanne.com](http://www.tnp-villeurbanne.com)



LE TNP-Villeurbanne





Photo : Jean-Claude Carbonne

Le Théâtre Liberté à Toulon

## LE THÉÂTRE LIBERTÉ À TOULON

Dirigé par Charles et Philippe Berling, le Théâtre Liberté a ouvert ses portes au public en septembre dernier avec la création de *L'Art de la Comédie* d'Eduardo de Filippo, dans une mise en scène de Philippe Berling.

Ce théâtre a pour ambition d'être un lieu de créations, de rencontres, un carrefour entre les disciplines, les cultures, les populations, un lieu d'interactions, un pont entre les différentes rives de la Méditerranée. Ses 3 salles (salle Albert Camus, salle Fanny Ardant, et la salle de projection) peuvent accueillir plus de 1000 spectateurs.

47 spectacles pluridisciplinaires seront proposés au public au cours de la saison 2011/2012 avec, à l'affiche, en janvier : *Invisibles*, écrit et mis en scène par Nasser Djemäï, *Le Roman d'un trader* de Jean-Louis Bauer, mis en scène par Daniel Benoin, *L'imparfait* d'Edwige Cabélo, inspiré d'un conte de Perrault, dans une mise en scène de Philippe Ricard et un one-man-show de Michel Boujenah.

[www.theatre-liberte.fr](http://www.theatre-liberte.fr)



Photo : Philippe Ruault

Le Théâtre de l'Archipel à Perpignan

## LE THÉÂTRE DE L'ARCHIPEL À PERPIGNAN

Ce nouveau lieu, dirigé par l'auteur, metteur en scène espagnol, Domènec Reixach, a été inauguré en octobre dernier. Ce Théâtre « transfrontalier » est au cœur des réseaux entre l'Europe et le sud de la Méditerranée et présente une programmation pluridisciplinaire et multilingue.

4 espaces composent cet ensemble conçu par Jean Nouvel et Brigitte Métra : le Grenat, salle de 1100 places, le Carré, salle de 400 places, le Studio espace de répétition et de création, Elmediator, une salle de concert de 800 places.

À l'image du spectacle *La Cantate de l'Archipel*, créé sur mesure pour l'inauguration par Daniel Tosi, mis en espace par Marion Guerrero avec la collaboration d'Ariel Garcia Valdès (musique classique, contemporaine, rock, baroque, lyrique et danse au service d'un mythe : Orphée et Eurydice), la saison 2011/2012 présente 77 spectacles de théâtre, danse, cirque, opéra, musiques, arts numériques ainsi que des festivals pluridisciplinaires. Parmi les spectacles : *Salves* de Maguy Marin, *Octopus* de Philippe Decouflé, *Le Dindon* de Feydeau, mis en scène par Philippe Adrien, *Hamlet* de Shakespeare, adapté et mis en scène par David Bobee, *Du goudron et des plumes* de Mathurin Bolze.

[www.theatredelarchipel.org](http://www.theatredelarchipel.org)

## UN SPECTACLE DIFFUSÉ AVEC UNE MUSIQUE ENREGISTRÉE, la SACD intervient

LORSQU'UN THÉÂTRE DIFFUSE UN ENREGISTREMENT DE MUSIQUES DU RÉPERTOIRE DE LA SACD AU COURS D'UN SPECTACLE, LES AUTEURS-COMPOSITEURS DE CES MUSIQUES BÉNÉFICIENT D'UNE RÉMUNÉRATION SPÉCIFIQUE QUI S'AJOUTE À LEURS DROITS DE REPRÉSENTATION.

Autrefois assurée par la SDRM (Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique), cette rémunération, appelée DRM (droit de reproduction des musiques), est désormais gérée directement par la SACD.

→ **Le droit de reproduction des musiques (DRM) est soumis à une autorisation de l'auteur**

### en cas de diffusion d'un disque dans un spectacle

L'autorisation donnée par l'auteur pour la reproduction initiale de son œuvre musicale sur un disque du commerce (CD) ne couvre que son utilisation à des fins privées, c'est-à-dire d'écoute personnelle par le seul acquéreur du support.

L'utilisation de ce disque pour une diffusion publique dans un spectacle nécessite une nouvelle autorisation de l'auteur, destinée à couvrir cette utilisation spécifique (art. L. 131-3 du Code de la propriété intellectuelle (CPI)). L'autorisation, délivrée au titre du droit de reproduction, est assortie du paiement d'une rémunération complémentaire (DRM).

### en cas de diffusion d'un enregistrement musical (bande originale)

Dans le cas où le théâtre diffuse un enregistrement musical, il procède à l'utilisation d'une reproduction de l'œuvre (article L. 122-3 du CPI). Cette reproduction nécessite, ici aussi, une autorisation de l'auteur ainsi que le paiement d'une rémunération complémentaire qui s'ajoute à celle due au titre du droit de représentation dramatique.

Dans les deux cas, la rémunération (DRM) est fonction du succès du spectacle dans lequel la musique est diffusée (nombre de représentations, importance des recettes de billetterie ou du prix de vente du spectacle).

→ **La SACD assure la gestion du DRM**

La SACD est statutairement compétente pour délivrer aux théâtres les autorisations nécessaires à l'utilisation des musiques déclarées à son répertoire puisqu'en adhérant à la SACD, les auteurs-compositeurs lui font apport de « leur droit d'autoriser ou d'interdire la reproduction par tous moyens de leurs œuvres » (article 1 II- 2) des statuts). Pour une gestion plus efficiente du DRM, la SACD vient de modifier la tarification de ce droit ainsi que ses modalités de perception et de répartition.

### Perception du DRM

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le DRM est perçu selon le barème suivant :

CONDITIONS GÉNÉRALES	
Musique dissociable (1)	0,15 % de l'assiette de perception des droits de représentation dramatique (DR)
Musique indissociable (2)	0,30 % de l'assiette de perception des DR
CONDITIONS PROTOCOLAIRES	
Musique dissociable	0,08 % de l'assiette de perception des DR
Musique indissociable	0,20 % de l'assiette de perception des DR

En outre, le théâtre ou l'entrepreneur de spectacle qui adresse une demande d'autorisation de représentation à la SACD doit impérativement indiquer dans sa demande si la musique est interprétée en direct lors des représentations (aucun DRM n'est dû en pareil cas) ou si un enregistrement musical est utilisé (en précisant s'il s'agit d'un disque ou d'une bande originale). A défaut d'indication, un enregistrement musical sera considéré avoir été utilisé et le DRM sera facturé conformément au barème ci-dessus.

### Répartition du DRM

Le DRM est ensuite reversé aux auteurs-compositeurs par la SACD, conformément aux statuts et aux bulletins de déclaration des œuvres.

### Musique éditée ou non éditée

Si la musique est éditée, la mention « édité » et le nom de l'éditeur doivent être renseignés sur le bulletin de déclaration et une copie du contrat de cession et d'édition musicale doit être communiquée à la SACD. Le partage auteur/éditeur appliqué est de 50/50 conformément aux usages de la profession, sauf partage différent prévu dans le contrat d'édition transmis à la SACD.

En l'absence de ces informations, la musique sera présumée « non éditée », avec pour conséquence une répartition intégrale du DRM à l'auteur-compositeur.

**Pour toute question portant sur le DRM ou afin de régulariser la répartition de ce droit, vous pouvez prendre contact avec le Pôle Auteurs de la SACD. 01 40 23 44 55**

(1) La musique est qualifiée de « dissociable » dès lors que le spectacle peut être représenté sans la musique ou avec une autre musique (musiques de scène)

(2) La musique est qualifiée « d'indissociable » dès lors que le spectacle ne peut être représenté qu'avec cette musique (comédies musicales, opérettes, spectacles chorégraphiques, etc.).

# LÉGISLATION AUDIOVISUELLE EUROPÉENNE

COMMENT SOUTENIR, PROMOUVOIR LE CINÉMA ET LES ŒUVRES AUDIOVISUELLES DANS UN CONTEXTE EUROPÉEN ET UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE ? LA SACD PARTICIPE À FAIRE ÉVOLUER LA LÉGISLATION EUROPÉENNE DANS L'INTÉRÊT DES CRÉATEURS.

## → Soutien public au cinéma : contribution de la SACD à la définition des nouvelles règles européennes

Les aides publiques au cinéma, encadrées par les règles européennes de concurrence, sont autorisées uniquement en raison de leur objectif culturel et à certaines conditions précisées par la « Communication Cinéma » de 2001 dont la Commission européenne souhaite adapter le contenu aux évolutions des technologies et des pratiques d'aides des États, régions, etc. .

L'exécutif européen a lancé en juin dernier une consultation du secteur. La SACD en a profité pour souligner le rôle majeur du soutien public à la création et rappeler à la Commission la nécessité de tenir pleinement compte à la fois de :

- l'importance de la culture et de la diversité culturelle dans la politique européenne;
- la compétence des États européens en matière de définition des politiques culturelles.

La SACD s'est montrée favorable à la réglementation européenne des activités en amont et en aval de la production afin notamment de permettre aux professionnels du cinéma de contribuer à la définition de l'encadrement des aides. À ce titre, la SACD a préconisé l'assouplissement des règles relatives à l'intensité de l'aide pour l'écriture et la diffusion numérique.

Sur la base des réponses reçues, la Commission européenne devrait, début 2012, formuler des propositions plus précises et les soumettre à consultation. La SACD aura donc encore l'occasion de faire entendre sa voix.

Consultez la contribution de la SACD sur son site et celle des Coalitions européennes sur le site de la Coalition française.

## → Distribution des œuvres audiovisuelles en ligne : contribution de la SACD à la réflexion de la Commission européenne

La Commission européenne a lancé le 13 juillet dernier une consultation relative à un ensemble de propositions visant à développer un véritable marché européen des contenus audiovisuels. La SACD a profité de ce « livre vert sur la distribution en ligne d'œuvres audiovisuelles dans l'Union européenne » pour soutenir, aux côtés des autres organisations représentant les auteurs (ARP, AGrAF, Groupe 25 images, Guilde des Scénaristes, Scam et SRF) la proposition de la SAA, Société des Auteurs Audiovisuels, dont elle est membre, qui vise à intégrer au niveau européen **un droit incessible à une rémunération équitable des auteurs pour l'exploitation en ligne de leurs œuvres.**

Formulée dans le livre blanc de la SAA publié en février et reprise par la Commission dans sa consultation, cette recommandation per-

mettrait, accompagnée d'autres garanties (paiement de ce droit par le distributeur final et gestion collective), d'assurer effectivement la rémunération des auteurs lorsqu'ils cèdent leurs droits au producteur sans porter atteinte aux prérogatives de ces derniers.

La SACD a insisté, dans sa réponse, sur un second point essentiel pour favoriser le développement d'une offre légale véritablement attractive et la rémunération des auteurs : le maintien du principe de la chronologie des médias tout en assouplissant les dispositions françaises prévues par l'accord interprofessionnel de 2009.

Aucune initiative européenne n'est attendue à court terme sur les problématiques abordées par le livre vert excepté la proposition de directive sur la gestion collective (premier semestre 2012) qui ne concernera le secteur audiovisuel qu'au titre des règles de transparence et de bonne gouvernance, déjà largement mises en place en France grâce au contrôle annuel effectué par la Commission de contrôle des SPRD.

Consultez le livre vert et la contribution de la SACD sur le site de la SACD.

## → Fiscalité culturelle : le Parlement européen soutient son adaptation au numérique

Le Parlement européen a manifesté par deux fois depuis la rentrée son souhait de voir adapter la législation européenne en matière de fiscalité culturelle au numérique en appliquant aux services et biens culturels en ligne (notamment la V&D) un taux réduit de TVA identique à celui accordé aux tickets de cinéma, abonnements aux chaînes à péage, etc. Ces deux résolutions n'ont aucune portée législative mais témoignent d'un fort soutien des représentants européens au secteur culturel. Reste à souhaiter que la Commission européenne entende ce message et initie une telle modification dans le cadre de la révision de la directive TVA prévue prochainement.

Consultez le « blog Europe » de la SACD du 21 novembre qui renvoie aux textes des deux résolutions européennes.

## → Numérisation du cinéma européen : Le Parlement européen se prononce en faveur des auteurs et de la création

Le Parlement européen a adopté le 16 novembre dernier une résolution européenne, texte non législatif, relatif au « cinéma européen à l'ère numérique ». Listant les dangers et les opportunités de cette évolution notamment pour la diversité culturelle européenne, ce texte a appelé à un soutien à la numérisation (notamment des salles situées dans les zones rurales, petites salles, cinémas d'art et essai), à la promotion du cinéma européen ainsi qu'à la rémunération des auteurs sur les exploitations en ligne de leurs œuvres.

Consultez la résolution du Parlement européen sur le site de la SACD.

## L'HEURE EST À LA RÉOUVERTURE !

« MAIS OÙ EST DONC ANNE V. ? » PAR BERTRAND VAN EFFENTERRE,  
JOURNAL DE L'ANCIEN ADMINISTRATEUR CHARGÉ DU SUIVI DES TRAVAUX  
À LA MAISON DES AUTEURS. BONNE NOUVELLE, ILS SONT FINIS.

Une Maison des Auteurs largement modernisée rouvre ses portes après plusieurs années de travaux. Tout a commencé en 2008. Je représente le Conseil d'administration au sein du comité de rénovation de la salle de projection « Robert Enrico ». Les réunions ont lieu dans le bar de la Maison des Auteurs. Avec Muriel Couton, Jean-Louis Blaisot, Mireille Jacques, Franck Quernet, Julie Parrens et Patrick Brocq, nous établissons le cahier des charges et organisons l'appel d'offres.

*Dans un coin du bar, comme tous les jours, Anne V. écrit.*

Mars 2009, réception des candidats. On écoute, on questionne, on soupèse. Et on choisit le projet d'une jeune architecte, Sandrine Taillemite, et de son associé, Patrice Sanudo. Leur proposition répond à nos demandes, la création d'une régie technique sans modification de la jauge. Nous fixons le calendrier des travaux, les dates de fermeture de la Maison des Auteurs, les appels d'offres.

*Mais que va-t-on faire d'Anne V. ? Le bar va fermer pour travaux !*

Mai 2009. Je quitte le CA, qui me demande de continuer à suivre le chantier.

C'est alors que nous rencontrons ECT et ERP, les deux «génies» qui vont bousculer notre calendrier.

À l'origine, la salle de projection était classée **Etablissement Code du Travail**, elle pouvait accueillir les membres de la SACD. Au fil du temps, elle s'est transformée en **Etablissement Recevant du Public**. Or la réglementation des ERP est désormais très stricte. Elle impose une accessibilité aux PMR (personnes à mobilité réduite) et des normes drastiques de sécurité. Pour garder l'esprit d'ouverture de la SACD, il faut répondre à ces nouvelles contraintes.

Sandrine Taillemite reprend ses crayons. Pascal Rogard et le président Fansten décident la fermeture provisoire de la salle.

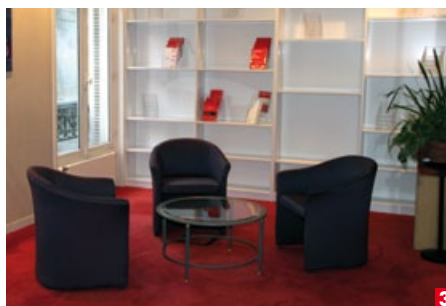
*Dans le bar, Anne V. continue à écrire.*

Février 2010 : nouvelle « Étude de mise aux normes pour un classement ERP de la Maison des Auteurs ». Le projet concerne l'ensemble du bâtiment, depuis l'entrée sur la rue jusqu'à la salle de projection et le bar.

Petit chantier devient grand chantier. Petit budget devient grand budget !

La Direction et le C.A. approuvent...





Mais, inscrit aux Monuments Historiques depuis 1977, le bâtiment nous oblige à faire valider les modifications par toute une série de commissions officielles.

**Anne V. peut continuer à écrire tranquillement !**

Le temps passe, les réponses tardent, Ville de Paris, Parcs et Jardins, Copropriété, etc... Entre temps, nous organisons les appels d'offres pour les entreprises.  
Pénible impression de piétiner...

21 février 2011 : première réunion de chantier. Le démarrage est pour le 28 février. Enfin !

**Une question nous taraude : que va-t-on faire pour Anne V. ?  
Une solution est trouvée, la Maison déménage au 10, rue Ballu.  
Ouf ! Anne V. peut écrire !**

Les travaux avancent, tous les lundis nous faisons le point. Chaque détail est vu, analysé, critiqué. Sandrine fait face aux retards de livraison, aux négligences des entreprises ou des ouvriers, aux imperfections notées pendant la semaine. Elle corrige les imprécisions de l'un, morigène l'autre, sourit devant la mauvaise foi du troisième...

Septembre : l'ascenseur est là. On commence à voir comment se présentera la nouvelle entrée de la rue Ballu.

En salle de projection, nous examinons les essais de couleur, Jean-Louis Blaisot, dont le vrai métier, celui du cœur, est la peinture, disserte avec brio sur les nuances de jaune et de vert dans les différents bleus...

Novembre : nous nous retrouvons, Sandrine, Muriel, Jean-Louis et moi pour une visite du chantier presque achevé... Quelques détails encore à peaufiner, mais l'ensemble est là ! Début 2012 nous pourrions rendre aux auteurs leur Maison !

Nous avons alors une pensée pour Anne V., scénariste talentueuse que certains reconnaîtront, qui, pour nous, a représenté tout au long des travaux, la communauté des auteurs pour laquelle nous étions prêts à surmonter toutes les épreuves !

Anne, j'espère que tu seras bien dans cette nouvelle Maison !

- 1** Le bar de la Maison des Auteurs
- 2** L'accueil
- 3** L'espace discussion
- 4** La salle de projection

Photos : D.R.

## À SAVOIR

**À la réouverture de la Maison des Auteurs, les tarifs resteront inchangés jusqu'au mois de juin 2012.**

Projection membre : .....	80€	avant 20h
.....	95€	à partir de 20h
Cocktail membre .....	160€	

Projection non membre .....	400€
Cocktail non membre .....	170€

Si l'auteur veut prendre d'autres dates pour projeter plusieurs fois le même film :

160€ pour la 2<sup>ème</sup> fois

400€ pour la 3<sup>ème</sup> et les suivantes

Le bar reste au même tarif : 160€ pour les membres et 170€ pour les non-membres.

### Contact :

Maison des Auteurs-SACD - 7, rue Ballu - 75 009 Paris  
01 40 23 46 39

## FICTION ET TRADUCTION

### CRÉATION DU FONDS SACD DE TRADUCTION



Photo : D.R.

La SACD, qui s'investit dans la promotion des œuvres de ses auteurs à l'étranger, vient de créer, à travers son action culturelle, le Fonds SACD de Traduction.

Unique en son genre, ce fonds est un soutien essentiel pour offrir aux auteurs le maximum de chances de voir l'une de leurs œuvres créée à l'étranger, plus particulièrement dans les pays anglo-saxons, mais également dans d'autres pays, l'anglais servant de langue intermédiaire. Dans un premier temps, il s'agit de faire traduire un certain nombre de pièces en anglais, afin de faciliter le passage du texte vers les agents étrangers non francophones.

Les textes sont proposés par le comité de lecture Entr'Actes au comité de sélection et reflètent la diversité de l'actualité théâtrale (théâtre privé, théâtre public).

Les personnes sollicitées pour faire partie du comité de sélection de ce Fonds SACD de Traduction permettront d'accompagner au mieux les œuvres sélectionnées et traduites jusqu'à leur représentation sur les scènes étrangères.

Ce premier comité était composé de :

- Pierre Banos, directeur des Éditions Théâtrales, Paris
- Daniel Besnehard, délégué général du Centre dramatique national de la Loire, Le Quai d'Angers
- Régis Cochefert, directeur de la Paul Hamlyn Foundation, Londres
- Rachel Daniels, agent chez Berlin Associates, Londres
- Rupert Thomson, directeur du Summerhall, Edimbourg

Il y aura deux sessions par an (une en novembre et une en mai) et huit traductions de textes au total, soit quatre par semestre à sélectionner après lecture de dix pièces.

Ces œuvres seront originales et auront été jouées, ou le seront prochainement, dans le secteur professionnel.

Le comité a retenu les quatre pièces suivantes :

- *Les Garçons et Guillaume à table !* de Guillaume Gallienne
- *Ma chambre froide* de Joël Pommerat
- *L'Une* de Denis Lachaud
- *Burn Baby Burn* de Carine Lacroix

Plus d'informations sur le site d'Entr'Actes :

<http://entractes.sacd.fr/>

et ses actions pour la promotion des œuvres à l'étranger.

### FONDS FICTIONS 2.0 : DEUXIÈME SAISON

Le Fonds SACD Fictions 2.0, lancé en janvier dernier par l'action culturelle télévision de la SACD, aide les auteurs, débutants ou confirmés, à passer de l'écriture à la réalisation d'un pilote de série de format court (fiction, animation, humour, sketches) d'une durée de 1 à 5 minutes.

Destinés à une diffusion multiple (internet, web.tv, téléphonie mobile, cinéma, télévision...) ces projets permettent ainsi de proposer un projet plus abouti aux producteurs et diffuseurs.

Pour cette deuxième édition, le jury était composé de professionnels et d'auteurs

- Nathalie Coste-Cerdan, directrice des chaînes Ciné +,
- Claire Leproust, directrice du développement numérique de Capa,
- Marie-Laure Lesage, directrice du développement d'Arte,
- Jérôme Lefdup, réalisateur,
- Ismaël Sy Savane, scénariste.

Sur 44 dossiers reçus, le jury a choisi de soutenir 7 projets

- *Le Crédit Populaire*, écrit par François Bierry et Jonathan Munch, réalisé par François Bierry
- *Error 404*, écrit et réalisé par Basile Tronel et Édouard Rose
- *Faireset vs Lolcat*, écrit et réalisé par Noël Chanat et Brice Duan Production Trajectoire Films
- *Les Films de votre vie*, écrit par Olivia Rosenthal, réalisé par Pierre-Emmanuel Lyet – Production Senso Films
- *Hyper Nuit*, écrit par Yvan-Pierre Kaiser et Damien Dupont, réalisé par Mohamed Mazouz – Production Céleste
- *Papy Blues*, écrit par Pierre-Jean Gubert, Benoît Jolivet et Eliane Vigneron, réalisé par Eliane Vigneron
- *La vie secrète des ustensiles ménagers*, écrit par Hadrien Cousin, réalisé par Emilie Sandoval – Atlantique Productions

Consultez les résultats des autres fonds : [Fonds SACD-Théâtre](#), [Fonds Humour et Auteurs d'espace public](#) sur le site de la SACD/ [Soutiens/Spectacle vivant](#)

### RENCONTRES CNC/SACD : SAISON 2011/2012

Depuis plusieurs années, la SACD et le CNC proposent des réunions d'information sur les dispositifs de soutien à la création et à la production à l'attention des auteurs et des jeunes professionnels de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia.

#### Les prochains rendez-vous

- Mardi 7 février 2012 - 14 h 00 → 17 h 00 au CNC

La musique originale destinée à un projet audiovisuel : la collaboration entre le compositeur, les auteurs du scénario, le réalisateur et le producteur.

- Mardi 27 mars 2012 - 14 h 00 → 17 h 00 à la SACD

Écrire des projets audiovisuels à partir de faits réels.

Plus d'informations sur le site de la SACD :

[RDV Culture/Rencontres](#)



Photos Lionel GUERICOLAS

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION



# BOUVET-LADUBAY

BRUT DE LOIRE  
SAUMUR  
02 41 83 83 83

49400 SAINT HILAIRE - SAINT FLORENT - TEL. 02 41 83 83 83 - FAX 02 41 50 24 32 - [www.bouvet-ladubay.fr](http://www.bouvet-ladubay.fr) - [contact@bouvet-ladubay.fr](mailto:contact@bouvet-ladubay.fr)



**SACD**